

ASSOCIATION SPORTIVE DE SERAINCOURT
SECTION Gym/Cheer/Acro/Rebond
SAISON 2019/2020

REGLEMENT INTERIEUR (à conserver)

Article 1 : TENUE OBLIGATOIRE

Pour les cours, une tenue de sport est obligatoire, **les vêtements à boutons ou à fermeture éclair** sont interdits, les cheveux doivent être attachés (sans barrette si possible), les chewing-gums et goûters sont interdits dans la salle.

Les chaussures doivent être retirées dans le hall d'entrée.

Article 2 : INSCRIPTION ET REGLEMENT DES COTISATIONS

Après 1 cours d'essai gratuit, le dossier d'inscription parfaitement complété (voir bulletin d'adhésion pour toutes les pièces à fournir) doit être effectué.

Le certificat médical est une pièce indispensable à la validation de l'inscription, et reste obligatoire pour notre section non affiliée à la FFG (cf décret n°2016-1387 du 12 octobre 2016) pour une raison d'assurance. Le règlement de la cotisation peut être fait en un ou plusieurs chèques, en espèces et, les coupons-sport ou les bons CAF sont acceptés.

Pour les règlements par chèques : à libeller à l'ordre de « AS Seraincourt »

Pour les règlements en espèces : il vous sera demandé un chèque de caution

Pour les règlements en coupons-sport ou en bons CAF : un supplément de 4€ **par adhérent**, sera demandé (pour frais d'envoi en recommandé à l'organisme). Il ne peut être rendu de monnaie sur un règlement en coupons sport ou bon CAF.

Les inscriptions sont faites pour une année complète de début septembre à fin juin. Un remboursement éventuel en cours d'année ne sera envisagé que pour une incapacité physique, justifiée par un certificat médical. De ce fait, **toute année commencée est entièrement due.**

Article 3 : SPECTACLE DE FIN D'ANNEE

A la fin de chaque année, un spectacle est organisé : tous les élèves sont invités à y participer. Les places spectateur seront en vente environ 1 mois avant.

Ce gala a pour but de montrer tout le travail et le savoir-faire acquis durant l'année, la participation des élèves y est **vivement** souhaitée afin de préserver le travail de groupe.

Une participation peut être demandée pour la réalisation des costumes ou l'achat d'accessoires nécessaires aux élèves.

Article 4 : AUTORISATION DE PHOTOGRAPHER

Lors du gala de fin d'année, nous ne pouvons empêcher la prise de photos ou de films par les parents, la participation au spectacle induit donc l'autorisation de photographeur.

De plus lors du forum, des stages ou de démonstrations, des photos peuvent être prises. Certaines peuvent être diffusées sur le site de l'association sportive, dans le journal communal...

Aussi, **signalez nous** toute réticence à ce sujet sur « l'autorisation de photographeur » à la fin de ce document.

Article 5 : VACANCES/STAGES

Les cours suivent le calendrier des vacances scolaires, il n'y a pas cours pendant ces périodes. Il est rappelé que les vacances débutent **le samedi soir**, les cours sont donc assurés ce jour là.

Des stages sont généralement organisés par les différents professeurs pendant les vacances scolaires. Ces stages sont régis par le même règlement intérieur que les cours. **Toute inscription est due.**

Article 6 : ABSENCE DES ELEVES / ABSENCE DES PROFESSEURS

Les élèves qui sont absents ou prévoient d'être absents, devront prévenir un membre du bureau ou le professeur concerné. Ces cours non suivis ne seront ni rattrapés, ni remboursés.

Nos professeurs, exerçant une activité professionnelle principale, ils pourraient être amenés exceptionnellement à ne pas pouvoir assurer un cours ; une solution sera toujours prévue (cours assuré par un autre professeur, remplacement du cours) et vous en serez informés dès que nous en avons connaissance. En cas de maladie, le cours pourrait être annulé (jour de carence), vous en seriez avisés la veille ou le jour même.

Article 7 : RAPPEL DES REGLES DE BASE

➤ Les élèves doivent arriver, à l'heure, aux cours. Les parents **doivent accompagner et récupérer leur(s) enfant(s) à l'entrée de la salle** afin que le professeur puisse les rencontrer si besoin et s'assurer du départ de l'enfant en toute sécurité. Toutefois, pour les plus grands, si vous désirez laisser partir votre enfant seul, veuillez-nous le signaler en cochant la case en bas de page. Néanmoins, veuillez à passer de temps en temps pour voir le professeur et discuter avec lui de l'évolution de votre enfant.

➤ Les élèves sont sous la responsabilité du professeur **uniquement** pendant l'heure de cours où ils sont inscrits. Aussi, nous demandons aux accompagnateurs de ne pas déposer les élèves trop tôt avant les cours, de les récupérer **immédiatement à la fin du cours et de ne pas les laisser assister à un cours auquel ils ne sont pas inscrits. Un retard ne doit être qu'exceptionnel car le professeur ne peut à la fois surveiller que votre enfant ne parte pas et commencer le cours suivant.**

➤ Les parents ou autres accompagnateurs ne sont pas admis à assister aux cours.

➤ **Les élèves doivent respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition. De plus, ils ne peuvent monter sur les agrès que sous la surveillance de leur professeur.**

➤ Les élèves **doivent respecter les professeurs et les autres élèves**. En cas de non-respect, de comportement « agressif » ou dangereux, ces élèves pourront être exclus des cours par décision du bureau et des professeurs.

➤ Tout changement de numéro de téléphone doit être communiqué immédiatement au membre du bureau et au professeur ; afin que nous puissions vous joindre en cas d'accident lors d'un cours par exemple.

Les membres de la section Gym/Cheer/ACRO/Rebond sont à votre disposition si besoin :

A l'adresse internet suivante : asseraincourt.gym@hotmail.com

Nous vous répondrons au plus vite.

Nul n'est censé ignorer le règlement de la section. Merci de bien vouloir en prendre connaissance, de le conserver, et de nous retourner avec le reste du dossier d'inscription, le document « Autorisations et règlement »